

Premier état des lieux sur les sites palafittiques de Sevrier et Saint-Jorioz

Lundi 12 octobre, une équipe d'archéologues a pris ses quartiers à Sevrier pour faire un état des lieux des sites palafittiques du lac d'Annecy. Une première depuis l'inscription de ces derniers au patrimoine mondial de l'UNESCO, le 27 juin 2011.

« Un jeu de pistes ». Voilà à quoi se livrent, depuis une dizaine de jours, quatre archéologues du Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM) dans les eaux du lac d'Annecy. Plus précisément du côté de la rive Ouest. Car c'est sur les rivages de Sevrier et de Saint-Jorioz que se trouvent les sites palafittiques classés au patrimoine mondial de l'UNESCO en juin 2011.

C'est la première fois, depuis cette inscription, que les trois sites (les Mongets, le Crêt de Chatillon et les Marais) font l'objet d'une observation de terrain. Pour Yves Billaud, responsable de la cellule "eaux intérieures", c'est aussi un retour sur des lieux qu'il a explorés il y a une vingtaine d'années.

Installés dans les locaux de la "Coulée Douce" à Sevrier, le responsable de l'opération assisté de Bruno, Méline et Marjory effectuent deux sorties par jour, dans des eaux oscillant entre 14 et 16°C,



Les archéologues relèvent le nombre de pieux et piquets découverts sur les sites palafittiques. Photo DRASSM

700 pieux et piquets étiquetés au fond de ce rivage, c'est presque un village préhistorique entier qui peut être reconstitué. « On a un chemin avec des palissades et deux rangées de maisons », déduit l'ingénieur de recherche.

Ancrage interdit

Seul lieu de constructions sur pilotis sur les quatre lacs alpins datant de l'âge de bronze ancien, le site des Mongets est considéré, par Yves Billaud, comme « le plus intéressant ». En effet, grâce aux

deur maximale de 2 mètres. S'il est encore trop tôt pour tirer les conclusions, les premières plongées d'observation ne sont pas alarmantes. Déjà, bonne nouvelle, près de 70 nouveaux pieux et piquets ont été découverts ces derniers jours. En revanche, « une légère érosion » est constatée sur certains d'entre eux.

Le 10 juin dernier, une nouvelle réglementation est entrée en vigueur concernant la navigation sur le lac d'Annecy (voir ci-contre). L'un des points est consacré à l'interdiction d'ancrage ou d'amarrage. Or, quelques pieux « décapités » ont été découverts du fait de ce mode de stationnement sur le site des Mongets, pourtant bien balisé en surface. « Il y a quelques réglages à faire, des corps-morts à déplacer », explique Yves Billaud.

Les archéologues dresseront le même état des lieux sur les sites du Crêt de Chatillon à Sevrier et les Marais à Saint-Jorioz. Cela va durer jusqu'à la fin du mois d'octobre. En tout cas, ce n'est pas la dernière fois qu'on devrait les voir se livrer à ce jeu de pistes dans les eaux du lac d'Annecy.

FLORIAN POTTIEZ

Mercredi 28 octobre, à 20 h 30, Yves Billaud animera une conférence sur les Palafittes UNESCO, à la salle Parmelan de Sevrier. Entrée libre.

LES 3 SITES

Sur les 111 sites de l'arc alpin inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, trois le sont sur le lac d'Annecy.

À Sevrier, outre le site des **Mongets**, il existe aussi celui du **Crêt de Chatillon**. Ce dernier, situé sur une île sous-lacustre à plus de 800 m du rivage, daterait de l'âge de bronze final. Un four de potier y avait été découvert dans les années 60.

Enfin, à Saint-Jorioz, le site des Marais est considéré comme le plus ancien (néolithique moyen) et 706 pieux y ont été topographiés.

RÉGLEMENTATION

Selon l'arrêté préfectoral du 10 juin 2015 relatif à la navigation sur le lac d'Annecy, il est interdit de stationner (par ancrage ou par amarrage) et de plonger sur tous les sites archéologiques immergés classés monuments historiques (Le Pâquier, le Petit Port 1, les Marais, le Crêt de Chatillon, les Mongets) figurant au schéma directeur. L'interdiction d'ancrage aux Mongets est matérialisée par un balisage de bouées. Cette réglementation s'applique aussi pour les sites archéologiques immergés non classés monuments historiques.